

Convoqué le 20 juin 2022

Affiché le 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Richeville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Roland DUBOS, Maire ;

Présents : M. Maxime LAFOLIE adjoint, M. Bernard DELACOUR, Mme Adeline BUTEZ, Mme Hélène SALINGUE, Mme Elisabeth PERRICHON.

Membres en exercice : 09

Membres présents : 06

Absents excusés : M. Thierry BENJAMIN, Mme Marie-Andrée DESCHAMPS

Absente : Mme Corinne CHERIOT

Pouvoirs 02 : M. Thierry BENJAMIN à M. Roland DUBOS et Mme Marie-Andrée DESCHAMPS à M. Bernard DELACOUR ;

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance

Secrétaire de séance : Mme Hélène SALINGUE

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est lu, n'a pas été approuvé, ni signé. M. Bernard DLACOUR a demandé que soit ajoutée sa réponse à une des informations diverses concernant le brûlage des déchets verts.

L'ordre du jour est approuvé.

1) Objet de la délibération : Fermeture de la classe de l'école de la commune

Vu la délibération du 26 juillet 2021 du Conseil Municipal de Richeville sollicitant le retrait de la commune de Richeville du SIVOS du Vexin, selon la procédure de retrait dérogatoire définie à l'article L.5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu et conformément aux dispositions de l'article L.5211-45 DU CGCT, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a été saisie, dans sa formation restreinte, pour se prononcer sur ce retrait. Celle-ci a rendu son avis le 10 décembre 2021 ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 14 juin 2022 (DCL/BCLI/2022-19 qui autorise la commune de Richeville, dans son article 1^{er} à se retirer du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Vexin à compter de la prochaine rentrée scolaire, soit le 1^{er} septembre 2022 et modifie le périmètre du SIVOS du Vexin dans ses statuts en date du 14 juin 2022 ;

M. le maire demande aux membres présents du conseil municipal l'autorisation de fermer la classe de l'école de Richeville au 1^{er} septembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité:

- autorisent M. le maire à fermer la classe de l'école de la commune de Richeville au 1^{er} septembre 2022

2) Sectorisation scolaire des enfants de la commune

Considérant l'arrêté préfectoral du 14 juin 2022 (DCL/BCLI/2022-19 portant modification du périmètre du SIVOS du Vexin dans son article 1^{er}, la commune de Richeville est autorisée à se retirer du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Vexin à compter de la prochaine rentrée scolaire, soit le 1^{er} septembre 2022 ;

Vu la délibération 2022/17 du 24 juin 2022 portant autorisation par le conseil municipal de fermer la classe de l'école de la commune à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

M. le maire demande aux membres présents du Conseil Municipal :

- l'autorisation de scolariser les enfants de la commune des classes maternelles et primaires au Groupe Scolaire, 9 rue de l'église St Martin Frenelles en Vexin 27150 BOISEMONT
- de signer une convention avec Mme le maire de Frenelles en Vexin et tous autres documents afférents à cette sectorisation ;

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal votent à l'unanimité :

- pour la sectorisation et scolarisation des enfants de la commune des classes maternelles et primaires au Groupe Scolaire, 9 rue de l'église St Martin Frenelles en Vexin 27150 BOISEMONT

et autorisent M. le maire à signer tous documents afférents à cette sectorisation

3) Informations diverses

M. le maire informe qu'une réunion s'est tenue ce vendredi 24 juin 2022 à 18 h 30 à la mairie de Boisemont avec Mme le maire et la Directrice du Groupe Scolaire à laquelle les parents de Richeville concernés étaient invités. Inscriptions pour la rentrée de septembre 2022, visite de l'école, précisions sur les tarifs de la cantine et Garderie.

Les allées du cimetière ont été nettoyées, néanmoins ce n'est pas parfait. Une remarque de M. Bernard Delacour qui signale que l'entreprise n'a pas nettoyé partout.

La machine à désherber les caniveaux a été reçue et l'agent d'entretien a pu faire des essais pour une bonne prise en main de cette machine.

Les travaux du réseau d'Eclairage Public à Flumesnil (changement en LED pour 21 luminaires) par le SIEGE vont débuter très prochainement. Les crédits d'un montant de 5 667 € ont été budgétés sur 2022.

M. le maire revient de nouveau sur l'interdiction de brûler de déchets verts et insiste sur le fait que les élus montrent l'exemple. Un conseiller dit « d'autres personnes le font bien » et demande que M. le maire fasse un arrêté municipal soit fait dans ce sens. M. le maire répond qu'un arrêté préfectoral est en place et prévaut cette interdiction.

Questions diverses

Mme Elisabeth Perrichon demande si la classe sera transformée en salle des fêtes ?
M. le maire répond que non. L'objectif est de la récupérer pour en faire la salle de conseil municipal et de mariage, voire le bureau de la mairie. La commission des travaux se réunira et fera des propositions.

Mme Adeline Butez demande si le terrain de sport derrière la mairie pourrait être accessible aux enfants de la commune.

Mme Elisabeth Perrichon se pose la question concernant un message sur Panneau Pocket : problème de cambriolage. M. le maire répond que des cambriolages ont eu lieu dans la commune et demande à ses administrés d'être vigilants et de signaler à la gendarmerie toutes personnes ou véhicules paraissant suspects.

Séance levée à 20 h 15

Le maire
Roland DUBOS

